



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones			
		C-015			
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et			•
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•	
		P-2: Service public et communautaire			
P-3: Infrastructure et équipement					
E: Espace vert	E-1: Espace vert				
Usage(s) spécifique(s) permis					
Usage(s) spécifique(s) exclus				(C-015 2)	
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•		•
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8		8
		Profondeur minimale (m)	7		7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56		56
		Hauteur en étage(s) minimale	1		1
		Hauteur en étage(s) maximale	2		2
		Hauteur en mètres minimale	5		5
		Hauteur en mètres maximale	10,5		10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8		8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1		
	Marges	Avant minimale (m)	7,5		7,5
Latérale minimale (m)		6		6	
Latérales totales minimales (m)		12		12	
Arrière minimale (m)		15		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50		50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60		60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000		4000
Divers	PIIA	•		•	
	Notes particulières	(C-015 1) (C-015 3)		(C-015 1) (C-015 3)	
Amendements					

## Notes :

(C-015 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

(C-015 2) Usage spécifiquement exclus: établissement de danseurs(euses) nus(es).

(C-015 3) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de (12) mètres, mesurée à partir de la route 329, correspondant à la ligne avant du terrain.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		C-024		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
		P-2: Service public et communautaire		
P-3: Infrastructure et équipement				
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
	Usage(s) spécifique(s) permis		(C-024 1)	
	Usage(s) spécifique(s) exclus		•	
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale	5	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8	15
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1	
	Marges	Avant minimale (m)	7,5	7,5
		Latérale minimale (m)	6	6
		Latérales totales minimales (m)	12	12
Arrière minimale (m)		15	15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	4000
Divers	PIA		•	
	Notes particulières	(C-024 2)	(C-024 2)	
Amenagements				

## Notes :

(C-024 1) Usage spécifiquement permis: centre de santé comprenant les services complémentaires reliés à la santé et la détente, la restauration d'un maximum de 300 mètres carrés de superficie de plancher et l'hébergement d'un maximum de 20 unités en location, les salles de conférence et autres similaires.

(C-024 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones		
		C-028		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•	
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
I-2: Industrie moyenne				
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•	
	P-2: Service public et communautaire			
	P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			(C-028 1)	
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•
		Jumelée	•	
		Contiguë	•	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale	5	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	30	30
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	4	
	Marges	Avant minimale (m)	6	6
Latérale minimale (m)		3	3	
Latérales totales minimales (m)		6	6	
Arrière minimale (m)		6	6	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	20
		Profondeur moyenne minimale (m)	45	45
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	1000	1000
Divers	PIIA	•	•	
	Notes particulières	(C-028 2)	(C-028 2)	
Amendements				

Notes :

(C-028 1) Usage spécifiquement permis: centre de ski et autres lieux d'amusements sportifs.

(C-028 2) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		C-029		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•	
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		•
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		•
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•
		P-2: Service public et communautaire		•
P-3: Infrastructure et équipement				
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis				
Usage(s) spécifique(s) exclus			(C-029 1)	
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	
		Jumelée	•	
		Contiguë	•	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3
		Hauteur en mètres minimale	5	5
		Hauteur en mètres maximale	10,5	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	50	50
		Nombre logements/terrain maximal (m2)	4	
	Marges	Avant minimale (m)	3	3
		Latérale minimale (m)	2	2
		Latérales totales minimales (m)	4	4
Arrière minimale (m)		6	6	
Largeur moyenne minimale (m)		20	20	
Lotissement	Terrain	Profondeur moyenne minimale (m)	45	
		Superficie minimale (m2)	1000	
Divers	PIA	•	•	
	Notes particulières		(C-029 2)	
Amendements				

## Notes :

(C-029 1) Usage spécifiquement exclus: établissement de danseurs(euses) nus(es), colonie de vacances, camps de groupe, activité religieuse et lieu de culte.

(C-029 2) Les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement ne s'appliquent pas dans cette zone.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones			
		C-032			
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•		
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local		•	
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et		•	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace			•
		P-2: Service public et communautaire			•
P-3: Infrastructure et équipement					
E: Espace vert	E-1: Espace vert				
Usage(s) spécifique(s) permis					
Usage(s) spécifique(s) exclus			(C-032 1)		
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	•
		Jumelée	•	•	•
		Contiguë	•	•	•
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3	3
		Hauteur en mètres minimale	5	5	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5	10,5	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	50	50	50
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	4		
	Marges	Avant minimale (m)	3	3	3
		Latérale minimale (m)	2	2	2
		Latérales totales minimales (m)	4	4	4
Arrière minimale (m)		6	6	6	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	20	20
		Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	45
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	1000	1000	1000
Divers	PIA	•	•	•	
	Notes particulières	(C-032 2)	(C-032 2)	(C-032 2)	
Amendements					

## Notes :

(C-032 1) Usages spécifiquement exclus: établissements de danseurs(euses) nus(es).

(C-032 2) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.

(C-032 3) Les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement ne s'appliquent pas dans cette zone.

## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones			
		C-034			
Classes d'usages permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•		
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local		•	
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile		•	
		C-5: Divertissement, hébergement et		•	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace			•
P-2: Service public et communautaire				•	
P-3: Infrastructure et équipement					
E: Espace vert	E-1: Espace vert				
Usage(s) spécifique(s) permis					
Usage(s) spécifique(s) exclus			(C-034 1)		
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	•
		Jumelée	•	•	•
		Contiguë	•	•	•
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3	3
		Hauteur en mètres minimale	5	5	5
		Hauteur en mètres maximale	10,5	10,5	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	30	30	30
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	4		
	Marges	Avant minimale (m)	6	6	6
		Latérale minimale (m)	3	3	3
		Latérales totales minimales (m)	6	6	6
		Arrière minimale (m)	6	6	6
Lotissement Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	20	20	
	Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	45	
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	1000	1000	1000	
Divers	PIIA	•	•	•	
	Notes particulières	(C-034 2)	(C-034 2)	(C-034 2)	
Amendements					

### Notes :

(C-034 1) Usages spécifiquement exclus: établissement de danseurs(euses) nus(es).

(C-034 2) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.

## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones			
		C-052			
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local		•	
		C-2: Commerce artériel		•	
		C-3: Commerce régional		•	
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		•	
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace			•
		P-2: Service public et communautaire			
		P-3: Infrastructure et équipement			•
E: Espace vert	E-1: Espace vert				
Usage(s) spécifique(s) permis					
Usage(s) spécifique(s) exclus					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	•
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	2
		Hauteur en mètres minimale	5	5	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5	10,5	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8	8	8
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1		
		Avant minimale (m)	7,5	7,5	7,5
		Latérale minimale (m)	6	6	6
Latérales totales minimales (m)		12	12	12	
Arrière minimale (m)		15	15	15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	50	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	4000	4000
Divers	PTIA		•	•	
	Notes particulières	(C-052 1)	(C-052 1)	(C-052 1)	
Amendements					

### Notes :

(C-052 1) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de 12 mètres, mesurée à partir de la route 329, correspondant à la ligne du terrain.

# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		C-067		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		•
		C-2: Commerce artériel		•
		C-3: Commerce régional		•
		C-4: Service relié à l'automobile		•
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•
		P-2: Service public et communautaire		
		P-3: Infrastructure et équipement		•
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis				
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale	5	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	10	10
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1	
		Avant minimale (m)	7,5	7,5
		Latérale minimale (m)	4	4
		Latérales totales minimales (m)	8	8
Arrière minimale (m)		10	10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	4000
Divers	PIIA		•	
	Notes particulières	(C-067 1)	(C-067 1)	
Amendements				

Notes :

(C-067 1) Usage spécifiquement permis: restaurant.





# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH			Zones		
			C-074		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et		•	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace			•
		P-2: Service public et communautaire			
P-3: Infrastructure et équipement					
E: Espace vert	E-1: Espace vert				
Usage(s) spécifique(s) permis				(C-074 2)	
Usage(s) spécifique(s) exclus					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	•
		Jumelée			
		Contigüe			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	3
		Profondeur minimale (m)	7	7	3
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	56	16
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	-
		Hauteur en étage(s) maximale	2	4	1
		Hauteur en mètres minimale	5	5	-
		Hauteur en mètres maximale	10,5	15	6
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8	8	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1		
	Marges	Avant minimale (m)	6	6	7,5
		Latérale minimale (m)	3	3	6
		Latérales totales minimales (m)	6	6	12
		Arrière minimale (m)	6	6	15
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	20	-
		Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	-
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	1000	1000	-
Divers	PIA	•	•		
	Notes particulières	(C-074 1)	(C-074 1)		
Amendements					

## Notes :

(C-074 1) La finition extérieure des parements des bâtiments doit être constituée uniquement de bois, de brique, de pierre, de stucco et d'acrylique.

(C-074 2) Usage spécifiquement permis: infrastructures d'aqueduc et d'égout avec bâtiment de service.

(C-074 3) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de 12 mètres, mesurée à partir de la route 329, correspondant à la ligne avant du terrain.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH			Zones		
			C-080		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•		
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel			•
		C-3: Commerce régional			•
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
I-2: Industrie moyenne					
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•		
	P-2: Service public et communautaire				
	P-3: Infrastructure et équipement				
E: Espace vert	E-1: Espace vert				
Usage(s) spécifique(s) permis					
Usage(s) spécifique(s) exclus					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8		8
		Profondeur minimale (m)	7		7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56		56
		Hauteur en étage(s) minimale	1		1
		Hauteur en étage(s) maximale	2		2
		Hauteur en mètres minimale	5		5
		Hauteur en mètres maximale	10,5		10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8		8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	2		2
	Marges	Avant minimale (m)	7,5		7,5
		Latérale minimale (m)	6		6
Latérales totales minimales (m)		12		12	
Arrière minimale (m)		15		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60	
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	4000	
Divers	PIA			•	
	Notes particulières	(C-080 1)		(C-080 1)	
Amendements					

## Notes :

(C-080 1) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de 12 mètres, mesurée à partir de la route 364, correspondant à la ligne avant du terrain.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		C-091		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		•
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		•
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
I-2: Industrie moyenne				
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•	
	P-2: Service public et communautaire			
	P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
	Usage(s) spécifique(s) permis		(C-091 1)	
	Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale	5	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8	8
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1	
		Avant minimale (m)	7,5	7,5
Latérale minimale (m)		6	6	
Latérales totales minimales (m)		12	12	
Arrière minimale (m)		15	15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	4000
Divers	PTIA		•	
	Notes particulières	(C-091 2)	(C-091 2)	
Amendements				

## Notes :

(C-091 1) Usage spécifiquement permis: restaurant.

(C-091 2) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de 12 mètres, mesurée à partir de la route 364, correspondant à la ligne avant du terrain.

# Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		E-001	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert	•	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5
		Profondeur minimale (m)	5
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	25
		Hauteur en étage(s) minimale	-
		Hauteur en étage(s) maximale	1
		Hauteur en mètres minimale	-
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	6
		Coefficient d'emprise au sol (%)	2
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	
		Avant minimale (m)	15
Latérale minimale (m)		15	
Latérales totales minimales (m)		30	
Lotissement Terrain	Arrière minimale (m)	30	
	Largeur moyenne minimale (m)	100	
	Profondeur moyenne minimale (m)	100	
Divers	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	10 000	
	PIIA		
Notes particulières			
Amendements			

Notes :

## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		E-020	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
E: Espace vert	E-1: Espace vert	•	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5
		Profondeur minimale (m)	5
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	25
		Hauteur en étage(s) minimale	-
		Hauteur en étage(s) maximale	1
		Hauteur en mètres minimale	-
		Hauteur en mètres maximale	6
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	2
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	
	Marges	Avant minimale (m)	15
		Latérale minimale (m)	15
Latérales totales minimales (m)		30	
Arrière minimale (m)		30	
Lotissement	Largeur moyenne minimale (m)	100	
	Profondeur moyenne minimale (m)	100	
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	10 000	
Divers	PIA		
	Notes particulières		
Amendements			

Notes :

# Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		E-043	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert	•	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5
		Profondeur minimale (m)	5
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	25
		Hauteur en étage(s) minimale	-
		Hauteur en étage(s) maximale	1
		Hauteur en mètres minimale	-
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	6
		Coefficient d'emprise au sol (%)	2
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	
		Avant minimale (m)	15
		Latérale minimale (m)	15
		Latérales totales minimales (m)	30
Arrière minimale (m)		30	
Lotissement	Largeur moyenne minimale (m)	100	
	Profondeur moyenne minimale (m)	100	
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	10 000	
Divers	PIA		
	Notes particulières		
Amendements			

Notes :

STAH		Zones	
		E-055	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert	•	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5
		Profondeur minimale (m)	5
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	25
		Hauteur en étage(s) minimale	-
		Hauteur en étage(s) maximale	1
		Hauteur en mètres minimale	-
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	6
		Coefficient d'emprise au sol (%)	2
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	
	Marges	Avant minimale (m)	15
		Latérale minimale (m)	15
		Latérales totales minimales (m)	30
Arrière minimale (m)		30	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100
		Profondeur moyenne minimale (m)	100
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	10 000
Divers	PIA		
	Notes particulières		
Amendements			

Notes :



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		E-060	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert	•	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5
		Profondeur minimale (m)	5
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	25
		Hauteur en étage(s) minimale	-
		Hauteur en étage(s) maximale	1
		Hauteur en mètres minimale	-
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	6
		Coefficient d'emprise au sol (%)	2
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	
		Avant minimale (m)	15
Latérale minimale (m)		15	
Latérales totales minimales (m)		30	
Arrière minimale (m)		30	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100
		Profondeur moyenne minimale (m)	100
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	10 000
Divers	PIA		
	Notes particulières		
Amendements			

Notes :



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		E-068	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert	•	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5
		Profondeur minimale (m)	5
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	25
		Hauteur en étage(s) minimale	-
		Hauteur en étage(s) maximale	1
		Hauteur en mètres minimale	-
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	6
		Coefficient d'emprise au sol (%)	2
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	
	Marges	Avant minimale (m)	15
Latérale minimale (m)		15	
Latérales totales minimales (m)		30	
Arrière minimale (m)		30	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100
		Profondeur moyenne minimale (m)	100
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	10 000
Divers	PIA		
	Notes particulières		
Amendements			

Notes :

# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		E-078	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert	•	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5
		Profondeur minimale (m)	5
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	25
		Hauteur en étage(s) minimale	-
		Hauteur en étage(s) maximale	1
		Hauteur en mètres minimale	-
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	6
		Coefficient d'emprise au sol (%)	2
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	
		Avant minimale (m)	15
Latérale minimale (m)		15	
Latérales totales minimales (m)		30	
Arrière minimale (m)		30	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100
		Profondeur moyenne minimale (m)	100
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	10 000
Divers	PTIA		
	Notes particulières		
Amendements			

Notes :



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		E-082	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert	•	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5
		Profondeur minimale (m)	5
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	25
		Hauteur en étage(s) minimale	-
		Hauteur en étage(s) maximale	1
		Hauteur en mètres minimale	-
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	6
		Coefficient d'emprise au sol (%)	2
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	
	Marges	Avant minimale (m)	15
		Latérale minimale (m)	15
		Latérales totales minimales (m)	30
Arrière minimale (m)		30	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100
		Profondeur moyenne minimale (m)	100
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	10 000
Divers	PTIA		
	Notes particulières		
Amendements			

Notes :



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH			Zones
			E-084
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert	•	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5
		Profondeur minimale (m)	5
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	25
		Hauteur en étage(s) minimale	-
		Hauteur en étage(s) maximale	1
		Hauteur en mètres minimale	-
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	6
		Coefficient d'emprise au sol (%)	2
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	
		Avant minimale (m)	15
Latérale minimale (m)		15	
Latérales totales minimales (m)		30	
Lotissement	Arrière minimale (m)	30	
	Largeur moyenne minimale (m)	100	
	Profondeur moyenne minimale (m)	100	
Divers	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	10 000	
	PIA		
Amendements	Notes particulières		

Notes :



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		E-090	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert	•	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5
		Profondeur minimale (m)	5
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	25
		Hauteur en étage(s) minimale	-
		Hauteur en étage(s) maximale	1
		Hauteur en mètres minimale	-
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	6
		Coefficient d'emprise au sol (%)	2
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	
	Marges	Avant minimale (m)	15
		Latérale minimale (m)	15
		Latérales totales minimales (m)	30
Arrière minimale (m)		30	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100
		Profondeur moyenne minimale (m)	100
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	10 000
Divers	PTIA		
	Notes particulières		
Amendements			

Notes :



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-002	
Classes d'usages permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
		Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)		15	
Lottoissement		Terrain	Largeur moyenne minimale (m)
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PTIA		
	Notes particulières	(H-002 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-002 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

STAH		Zones	
		H-003	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
		Avant minimale (m)	7,5
Latérale minimale (m)		6	
Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PTIA		
	Notes particulières	(H-003 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-003 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

StAH		Zones	
		H-004	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-004 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-004 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.





## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		H-005		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
		P-2: Service public et communautaire		
P-3: Infrastructure et équipement				
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
	Usage(s) spécifique(s) permis		(H-005 1)	
	Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	3
		Profondeur minimale (m)	7	3
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	16
		Hauteur en étage(s) minimale	1	-
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1
		Hauteur en mètres minimale	5	-
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5	6
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8	
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1	
		Avant minimale (m)	7,5	
Latérale minimale (m)		6		
Latérales totales minimales (m)		12		
Lotissement	Arrière minimale (m)	15		
	Largeur moyenne minimale (m)	50		
	Profondeur moyenne minimale (m)	60		
Divers	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000		
	PTIA			
Amendements	Notes particulières	(H-005 2)		

### Notes :

(H-005 1) Usage spécifiquement permis: les tours de télécommunications avec bâtiment de service.

(H-005 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-006	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres maximale	10.5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PITA		
	Notes particulières	(H-006 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-006 1) La finition extérieure des parements des bâtiments doit être constitué uniquement de bois, de pierre, de stucco ou d'acrylique.

(H-006 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH			Zones
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-008 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-008 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

# Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contigüe	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-009 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-009 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-010	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	
		P-2: Service public et communautaire	•
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
		Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Largeur moyenne minimale (m)	50	
	Profondeur moyenne minimale (m)	60	
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-010 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-010 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-011	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
	I-2: Industrie moyenne		
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
	Usage(s) spécifique(s) permis		
	Usage(s) spécifique(s) exclus		
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contigue	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
		Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)		15	
Largeur moyenne minimale (m)		50	
Lotissement	Terrain	Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-011 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-011 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

# GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adophe-d'Howard  
 J0T 2B0  
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
	I-2: Industrie moyenne		
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis		(H-013 2)	
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-013 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-013 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

(H-013 2) Usage spécifiquement permis: Les visites éducatives guidées résultant de l'élevage des lamas.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-014	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-014 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-014 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-016	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-016 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-016 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

# Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones		
		H-017		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
I-2: Industrie moyenne				
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•		
	P-2: Service public et communautaire			
	P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			(H-017 1)	
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	10	3
		Profondeur minimale (m)	8	3
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	100	16
		Hauteur en étage(s) minimale	1	-
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1
		Hauteur en mètres minimale	5	-
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5	6
		Coefficient d'emprise au sol (%)	4	
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1	
	Marges	Avant minimale (m)	15	
Latérale minimale (m)		15		
Latérales totales minimales (m)		30		
Arrière minimale (m)		30		
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	80	
		Profondeur moyenne minimale (m)	100	
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	10 000	
Divers	PITA			
	Notes particulières		(H-017 2)	
Amendements				

## Notes :

(H-017 1) Usage spécifiquement permis: réseau d'aqueduc avec bâtiment de service.

(H-017 2) Des normes particulières s'appliquent pour la zone H-017, tel qu'inséré aux dispositions applicables à certaines zones du règlement de zonage.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-018	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Configuré	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PTIA		
	Notes particulières	(H-018 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-018 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH			Zones	
			H-019	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
I-2: Industrie moyenne				
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•	
	P-2: Service public et communautaire			
	P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			(H-019 1)	
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	-
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1
		Hauteur en mètres maximale	5	-
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1	
	Marges	Avant minimale (m)	7,5	7,5
		Latérale minimale (m)	6	6
		Latérales totales minimales (m)	12	12
		Arrière minimale (m)	15	15
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	4000
Divers	PITA			
	Notes particulières	(H-019 2)	(H-019 2)	
Amendements				

## Notes :

(H-019 1) Usage spécifiquement permis: érablière avec restauration.

(H-019 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH			Zones	
			H-021	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•
		P-2: Service public et communautaire		
P-3: Infrastructure et équipement				
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis				
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	
		Profondeur minimale (m)	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	
		Hauteur en mètres minimale	5	
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5	
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8	
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1	
		Avant minimale (m)	7,5	
Latérale minimale (m)		6		
Latérales totales minimales (m)		12		
Arrière minimale (m)		15		
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	
Divers	PIA			
	Notes particulières		(H-021 1)	
Amendements				

## Notes :

(H-021 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-022	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
		Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)		15	
Lottoissement	Largeur moyenne minimale (m)	50	
	Profondeur moyenne minimale (m)	60	
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-022 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-022 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adophe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-023	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	10
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (n <sup>2</sup> )	1
		Avant minimale (m)	5
		Latérale minimale (m)	4
		Latérales totales minimales (m)	8
		Arrière minimale (m)	10
	Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)
Profondeur moyenne minimale (m)			60
Superficie minimale (m <sup>2</sup> )			4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-023 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-023 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-025	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère I-2: Industrie moyenne	
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace P-2: Service public et communautaire P-3: Infrastructure et équipement	•	
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
		Avant minimale (m)	7,5
Latérale minimale (m)		6	
Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Largeur moyenne minimale (m)	50	
	Profondeur moyenne minimale (m)	60	
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-025 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-025 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

SIAH		Zones	
			H-026
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère I-2: Industrie moyenne	
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace P-2: Service public et communautaire P-3: Infrastructure et équipement	•	
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	4
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	15
		Latérale minimale (m)	15
		Latérales totales minimales (m)	30
Arrière minimale (m)		30	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100
		Profondeur moyenne minimale (m)	100
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	10 000
Divers	PIIA		
	Notes particulières		
Amendements			

Notes :



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-027	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-027 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-027 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-030	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	•
		Contiguë	•
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	30
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	4
		Avant minimale (m)	6
Latérale minimale (m)		3	
Latérales totales minimales (m)		6	
Lotissement	Arrière minimale (m)	6	
	Largeur moyenne minimale (m)	20	
	Profondeur moyenne minimale (m)	45	
Divers	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	1000	
	PIIA		
Amendements	Notes particulières	(H-030 1)	

### Notes :

(H-030 1) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		H-031		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
I-2: Industrie moyenne				
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•	
	P-2: Service public et communautaire			
	P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis				
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres maximale	5	5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	30	10
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1	1
	Marges	Avant minimale (m)	6	7,5
		Latérale minimale (m)	3	4
		Latérales totales minimales (m)	6	8
		Arrière minimale (m)	6	10
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	45	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	1000	4000
Divers	PIIA			
	Notes particulières	(H-031.1)		
Amendements				

### Notes :

(H-031.1) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-033	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	30
		Nombre logements/terrain maximal (m2)	1
	Marges	Avant minimale (m)	6
		Latérale minimale (m)	3
		Latérales totales minimales (m)	6
Arrière minimale (m)		6	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20
		Profondeur moyenne minimale (m)	45
		Superficie minimale (m2)	1000
Divers	PTIA		
	Notes particulières	(H-033 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-033 1) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.

(H-033 2) La finition extérieure des parements des bâtiments doit être constituée uniquement de bois, brique ou pierre.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-035	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	50
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	6
		Latérale minimale (m)	3
		Latérales totales minimales (m)	6
Arrière minimale (m)		6	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20
		Profondeur moyenne minimale (m)	45
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	1000
Divers	PTIA		
	Notes particulières	(H-035 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-035 1) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.

(H-035 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situées en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH			Zones	
			H-036	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•	•
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
	I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•	
	P-2: Service public et communautaire			
	P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
	Usage(s) spécifique(s) permis			
	Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•
		Jumelée	•	•
		Contiguë	•	•
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres maximale	10,5	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	50	15
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	4	4
			6	7,5
	Marges	Avant minimale (m)	3	4
		Latérale minimale (m)	3	4
Latérales totales minimales (m)		6	8	
Arrière minimale (m)		6	10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	20
		Profondeur moyenne minimale (m)	45	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	1000	2000
Divers	PIIA			
	Notes particulières	(H-036 1)	(H-036 2)	
Amendements				

## Notes :

(H-036 1) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.

(H-036 2) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adophe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH			Zones	
			H-038	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
I-2: Industrie moyenne				
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•	
	P-2: Service public et communautaire			
	P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis				
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale	5	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	10	15
		Nombre logements/terrain maximal (n <sup>2</sup> )	1	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5	7.5
		Latérale minimale (m)	4	4
		Latérales totales minimales (m)	8	8
Arrière minimale (m)		10	10	
Lottoissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	20
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	2000
Divers	PIIA			
	Notes particulières	(H-038 2) (H-038 3)	(H-038 1) (H-038 2)	
Amendements				

### Notes :

(H-038 1) Les terrains doivent être desservis par un réseau d'aqueduc et/ou d'égout.

(H-038 2) La finition extérieure des parements des bâtiments doit être uniquement de bois, de brique, de pierre, de stucco et d'acrylique.

(H-038 3) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.





# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	●
		H-2: Bi-familiale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	●	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	10
		Profondeur minimale (m)	8
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	100
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIA		
	Notes particulières	(H-039 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-039 1) La finition extérieure des parements des bâtiments doit être uniquement de bois, de brique ou de pierre. Malgré ce qui précède, le Canexel est autorisé pour les bâtiments déjà érigés en Canexel avant l'entrée en vigueur du règlement no. 481.

(H-039 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-040	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère I-2: Industrie moyenne	
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace P-2: Service public et communautaire P-3: Infrastructure et équipement	•	
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contigüe	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres maximale	10.5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	4
		Nombre logements/terrain maximal (m2)	1
	Marges	Avant minimale (m)	15
		Latérale minimale (m)	15
		Latérales totales minimales (m)	30
		Arrière minimale (m)	30
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100
		Profondeur moyenne minimale (m)	100
		Superficie minimale (m2)	10 000
Divers	PITA		
	Notes particulières		
Amendements			

Notes :

# GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	10
		Profondeur minimale (m)	8
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	100
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (n <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-041 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-041 1) La finition extérieure des parements des bâtiments doit être constituée uniquement de bois, de brique ou de pierre. Malgré ce qui précède, le Canexel est autorisé pour les bâtiments déjà érigés en Canexel avant l'entrée en vigueur du règlement no. 481.

(H-041 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-042	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère I-2: Industrie moyenne	
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace P-2: Service public et communautaire P-3: Infrastructure et équipement	•	
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres maximale	10.5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	10
		Nombre logements/terrain maximal (m2)	1
	Marges	Avant minimale (m)	5
		Latérale minimale (m)	4
Latérales totales minimales (m)		8	
Arrière minimale (m)		10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m) Profondeur moyenne minimale (m) Superficie minimale (m2)	50 60 4000
	PITA		
	Notes particulières		(H-042 1)
Amendements			

### Notes :

(H-042 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

SFAH		Zones	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres maximale	10.5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PITA		
	Notes particulières	(H-044 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-044 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-045	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère I-2: Industrie moyenne	
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace P-2: Service public et communautaire P-3: Infrastructure et équipement	•	
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres maximale	10.5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m2)	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)		15	
Largeur moyenne minimale (m)		50	
Lotissement	Terrain	Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m2)	4000
Divers	PITA		
	Notes particulières	(H-045 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-045 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

# Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-046	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
	I-2: Industrie moyenne		
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
	Usage(s) spécifique(s) permis		
	Usage(s) spécifique(s) exclus		
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contigüe	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	10
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
		Avant minimale (m)	5
Latérale minimale (m)		4	
Latérales totales minimales (m)		8	
Arrière minimale (m)		10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-046 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-046 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-047	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
		Avant minimale (m)	7,5
Latérale minimale (m)		6	
Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIA		
	Notes particulières		
Amendements			

Notes :





## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-048	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère I-2: Industrie moyenne	
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace P-2: Service public et communautaire P-3: Infrastructure et équipement	•	
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contigüe	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	10
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	5
		Latérale minimale (m)	4
Latérales totales minimales (m)		8	
Arrière minimale (m)		10	
Largeur moyenne minimale (m)		50	
Lotissement	Terrain	Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PITA		
	Notes particulières	(H-048 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-048 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-049	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
		Avant minimale (m)	7,5
Latérale minimale (m)		6	
Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIT A		
	Notes particulières	(H-049 1)	
Amendements:			

### Notes :

(H-049 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH			Zones
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	2
		Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
	Profondeur moyenne minimale (m)	60	
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	
Divers	PTIA		
	Notes particulières	(H-050 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-050 1) La finition extérieure des parements des bâtiments ne doit être constituée que de bois, de brique, de pierre, de stucco ou d'acrylique.

(H-050 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-051	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et.	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PITA		
	Notes particulières	(H-051 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-051 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-053	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
		Arrière minimale (m)	15
	Lotissement: Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
Profondeur moyenne minimale (m)		60	
Superficie minimale (m <sup>2</sup> )		4000	
Divers	PITA		
	Notes particulières	(H-053 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-053 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-054	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PITA		
	Notes particulières	(H-054 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-054 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH			Zones
			H-056
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PTIA		
	Notes particulières	(H-056 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-056 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-057	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PITA		
	Notes particulières	(H-057 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-057 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-058	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PTIA		
	Notes particulières	(H-058 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-058 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-059	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-059 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-059 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

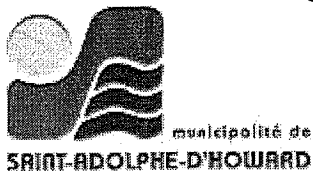
Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-061	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PTIA		
	Notes particulières	(H-061 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-061 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH			Zones
			H-063
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contigüe	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
		Avant minimale (m)	7.5
Latérale minimale (m)		6	
Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-063 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-063 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-064	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PITA		
	Notes particulières		
Amendements			

Notes :



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

SIAH		Zones	
		H-065	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	10
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	5
		Latérale minimale (m)	4
		Latérales totales minimales (m)	8
		Arrière minimale (m)	10
	Lotissement: Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
Profondeur moyenne minimale (m)		60	
Superficie minimale (m <sup>2</sup> )		4000	
Divers	PTIA		
	Notes particulières	(H-065 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-065 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH			Zones
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement: Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
	Profondeur moyenne minimale (m)	60	
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-066 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-066 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

STAH		Zones	
		H-069	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	10
		Profondeur minimale (m)	8
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	100
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
		Avant minimale (m)	7,5
	Marges	Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
		Arrière minimale (m)	15
	Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)
Profondeur moyenne minimale (m)			60
Superficie minimale (m <sup>2</sup> )			4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-069 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-069 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones		
		H-070		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•
P-2: Service public et communautaire				
P-3: Infrastructure et équipement				
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			(H-070 1)	
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	3
		Profondeur minimale (m)	7	3
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	16
		Hauteur en étage(s) minimale	1	-
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1
		Hauteur en mètres minimale	5	-
		Hauteur en mètres maximale	10.5	6
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	10	
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1	
	Marges	Avant minimale (m)	5	
		Latérale minimale (m)	4	
		Latérales totales minimales (m)	8	
		Arrière minimale (m)	10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	
Divers	PITA			
	Notes particulières	(H-070 2)		
Amendements				

### Notes :

(H-070 1) Usage spécifiquement permis: les tours de télécommunications avec bâtiment de service.

(H-070 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-072	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•
		H-3: Multifamiliale	•
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis		(H-072 1)	
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	•
		Contiguë	•
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	50
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	12
	Marges	Avant minimale (m)	6
		Latérale minimale (m)	3
		Latérales totales minimales (m)	6
Arrière minimale (m)		6	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20
		Profondeur moyenne minimale (m)	45
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	1000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-072 2)	
Amendements			

### Notes :

(H-072 1) Usage spécifiquement permis: résidences pour personnes âgées.

(H-072 2) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par l'aqueduc et l'égout.

(H-072 3) Nonobstant les normes de lotissement et le coefficient d'emprise au sol mentionnés à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m, une profondeur minimale de 60 m et un coefficient d'emprise au sol maximal de 8%.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-073	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		
	P-2: Service public et communautaire	•	
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-073 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-073 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

# Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-075	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et:	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	10
		Nombre logements/terrain maximal (m2)	1
	Marges	Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	4
		Latérales totales minimales (m)	8
Arrière minimale (m)		10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m2)	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-075 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-075 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

# Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
			H-077
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Configuré	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	10
		Profondeur minimale (m)	8
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	100
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-077 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-077 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

# Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-079	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
		Arrière minimale (m)	15
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-079 1)	
Amendements			

## Notes :

(H-079 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adophe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-081	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	10
		Profondeur minimale (m)	8
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	100
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
		Arrière minimale (m)	15
	Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)
Profondeur moyenne minimale (m)			60
Superficie minimale (m <sup>2</sup> )			4000
Divers	PPIA		
	Notes particulières	(H-081 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-081 1) La finition extérieure des parements des bâtiments doit être uniquement de bois, de pierre, de stucco et d'acrylique.

(H-081 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-083	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Lotissement	Arrière minimale (m)	15	
	Largeur moyenne minimale (m)	50	
	Profondeur moyenne minimale (m)	60	
Divers	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	
	PIIA		
Amendements	Notes particulières	(H-083 1)	

### Notes :

(H-083 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.





## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-085	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres maximale	10.5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
		Arrière minimale (m)	15
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-085 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-085 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		H-086		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
I-2: Industrie moyenne				
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace			
	P-2: Service public et communautaire	•		
	P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis		(H-086 1)		
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	
		Jumelée		
		Contiguë	•	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale	5	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8	8
		Nombre logements/terrain maximal (m2)	1	
	Marges	Avant minimale (m)	7.5	7.5
		Latérale minimale (m)	6	6
		Latérales totales minimales (m)	12	12
Arrière minimale (m)		15	15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60
		Superficie minimale (m2)	4000	4000
Divers	PILA		•	
	Notes particulières			
Amendements				

## Notes :

(H-086 1) Usage spécifiquement permis: centre de santé comprenant les services complémentaires reliés à la santé et la détente, la restauration d'un maximum de 300 mètres carrés de superficie de plancher et l'hébergement d'un maximum de 12 unités en location, les salles de conférences et autres similaires.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-087	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère I-2: Industrie moyenne	
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace P-2: Service public et communautaire P-3: Infrastructure et équipement	•	
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7.5
Latérale minimale (m)		6	
Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PITA		
	Notes particulières		
Amendements			

Notes :



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-088	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
Arrière minimale (m)		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-088 1)	
Amendements:			

## Notes :

(H-088 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones	
		H-089	
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
I-2: Industrie moyenne			
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•	
	P-2: Service public et communautaire		
	P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1
	Marges	Avant minimale (m)	7,5
		Latérale minimale (m)	6
		Latérales totales minimales (m)	12
		Arrière minimale (m)	15
Lotissement	Terrain		
	Largeur moyenne minimale (m)	50	
	Profondeur moyenne minimale (m)	60	
Divers	PITA		
	Notes particulières	(H-089 1)	
Amendements			

### Notes :

(H-089 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



## Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones		
		H-092		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•	
		H-3: Multifamiliale		•
		H-4: Maison mobile		•
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•
		P-2: Service public et communautaire		
P-3: Infrastructure et équipement				
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis				
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•
		Jumelée	•	
		Contiguë	•	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	6	3
		Profondeur minimale (m)	8	8
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	24
		Hauteur en étage(s) minimale	1	-
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1
		Hauteur en mètres minimale	5	4
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5	6
		Coefficient d'emprise au sol (%)	30	30
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	4	1
	Marges	Avant minimale (m)	6	6
Latérale minimale (m)		3	3	
Latérales totales minimales (m)		6	6	
Arrière minimale (m)		6	6	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	20
		Profondeur moyenne minimale (m)	45	45
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	1000	1000
Divers	PIIA			
	Notes particulières	(H-092 1)		
Amendements				

Notes :

(H-092 1) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		I-071		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel	•	
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	•	
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•
P-2: Service public et communautaire				
P-3: Infrastructure et équipement				
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis				
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	
		Jumelée		
		Contigüe		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	
		Profondeur minimale (m)	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	
		Hauteur en mètres maximale	10.5	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	50	
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )		
	Marges	Avant minimale (m)	6	
		Latérale minimale (m)	3	
		Latérales totales minimales (m)	6	
		Arrière minimale (m)	6	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	
		Profondeur moyenne minimale (m)	45	
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	1000	
Divers	PIIA		•	
	Notes particulières		(I-071 1)	
Amendements				

## Notes :

(I-071 1) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de 12 mètres, à partir de la route 329, correspondant à la ligne avant du terrain.

STAH			Zones		
			I-076		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local		•	
		C-2: Commerce artériel		•	
		C-3: Commerce régional		•	
		C-4: Service relié à l'automobile		•	
		C-5: Divertissement, hébergement et			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		•	
I-2: Industrie moyenne			•		
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace			•	
	P-2: Service public et communautaire		•		
	P-3: Infrastructure et équipement				
E: Espace vert	E-1: Espace vert				
Usage(s) spécifique(s) permis					
Usage(s) spécifique(s) exclus				(I-076 1)	
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	
		Profondeur minimale (m)	7	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres maximale	5	5	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8	8	
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1		
	Marges	Avant minimale (m)	7,5	7,5	
Latérale minimale (m)		6	6		
Latérales totales minimales (m)		12	12		
Arrière minimale (m)		15	15		
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60	
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	4000	
Divers	PITA		•		
	Notes particulières	(I-076 2)		(I-076 2)	
Amendements					

## Notes :

(I-076 1) Usages spécifiquement exclus: les sites d'enfouissement.

(I-076 2) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de 12 mètres, mesurée à partir de la route 329, correspondant à la ligne avant du terrain.





# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH		Zones		
		P-007		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
I-2: Industrie moyenne				
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace	•		
	P-2: Service public et communautaire			
	P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis		(P-007 1)		
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	
		Jumelée	•	
		Contigue		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5	8
		Profondeur minimale (m)	5	7
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	25	56
		Hauteur en étage(s) minimale	-	1
		Hauteur en étage(s) maximale	1	2
		Hauteur en mètres minimale	-	5
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	6	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	2	8
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m2)		
		Avant minimale (m)	15	7.5
		Latérale minimale (m)	15	6
		Latérales totales minimales (m)	30	12
Arrière minimale (m)		30	15	
Lotissement	Largeur moyenne minimale (m)	100	50	
	Profondeur moyenne minimale (m)	100	60	
	Superficie minimale (m2)	10 000	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(P-007 2)	
Amendements				

## Notes :

(P-007 1) Usage spécifiquement permis: camp de groupes, colonie de vacances.

(P-007 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

StAH			Zones		
			P-012		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale		•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
I-2: Industrie moyenne					
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•		
	P-2: Service public et communautaire				
	P-3: Infrastructure et équipement				
E: Espace vert	E-1: Espace vert				
Usage(s) spécifique(s) permis			(P-012 1)		
Usage(s) spécifique(s) exclus					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5	8	
		Profondeur minimale (m)	5	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	25	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	-	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	1	2	
		Hauteur en mètres maximale	-	5	
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	6	10.5	
		Coefficient d'emprise au sol (%)	2	8	
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )		1	
	Marges	Avant minimale (m)	15	7.5	
		Latérale minimale (m)	15	6	
		Latérales totales minimales (m)	30	12	
		Arrière minimale (m)	30	15	
	Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100	50
Profondeur moyenne minimale (m)			100	60	
Superficie minimale (m <sup>2</sup> )			10 000	4000	
Divers	PITA				
	Notes particulières			(P-012 2)	
Amendements					

## Notes :

(P-012 1) Usage spécifiquement permis: camp de groupes, colonie de vacances.

(P-012 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
1881 Chemin du Village  
Saint-Adolphe-d'Howard  
JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		P-037		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
I-2: Industrie moyenne				
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•	
	P-2: Service public et communautaire			
	P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			(P-037 1)	
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	3
		Profondeur minimale (m)	7	3
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	56	16
		Hauteur en étage(s) minimale	1	-
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1
		Hauteur en mètres minimale	5	-
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5	6
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8	
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )	1	
		Avant-minimale (m)	7,5	
		Latérale minimale (m)	6	
Latérales totales minimales (m)		12		
Arrière minimale (m)		15		
Largeur moyenne minimale (m)		50		
Lotissement	Terrain	Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières			
Amendements				

## Notes :

(P-037 1) Usage spécifiquement permis: infrastructure d'aqueduc et/ou d'égout avec bâtiment de service.



# Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard  
 1881 Chemin du Village  
 Saint-Adolphe-d'Howard  
 J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

STAH			Zones		
			P-062		
Classes d'usages permises	H: Habitation	H-1: Unifamiliale		•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
I-2: Industrie moyenne					
P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace		•		
	P-2: Service public et communautaire				
	P-3: Infrastructure et équipement				
E: Espace vert	E-1: Espace vert	•			
Usage(s) spécifique(s) permis		(P-062 1)			
Usage(s) spécifique(s) exclus					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5		8
		Profondeur minimale (m)	5		7
		Superficie de bâtiment minimale (m <sup>2</sup> )	25		56
		Hauteur en étage(s) minimale	-		1
		Hauteur en étage(s) maximale	1		2
		Hauteur en mètres minimale	-		5
		Hauteur en mètres maximale	6		10.5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	2		8
		Nombre logements/terrain maximal (m <sup>2</sup> )			1
	Marges	Avant minimale (m)	15		7.5
		Latérale minimale (m)	15		6
		Latérales totales minimales (m)	30		12
Arrière minimale (m)		30		15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	100	60	
		Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	10 000	4000	
Divers	PIIA				
	Notes particulières			(P-062 2)	
Amendements					

## Notes :

(P-062 1) Usage spécifiquement permis: camp de groupes et colonies de vacances.

(P-062 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.